

Nbre de membres

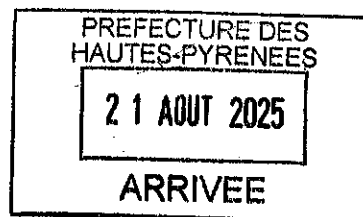
n° 25 18

En exercice : 11

Présents : 6

Procuration : 0

Ayant pris part au vote : 6



VILLE DE LANNEMEZAN

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité de Gestion du 12 août 2025, les membres convoqués ont délibéré valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf août à dix-huit heures, les membres du Comité de Gestion se sont réunis à la Salle du Renouveau, rue Paul Bert, 65300 LANNEMEZAN, sous la présidence de Robert MONZANI, vice-président de la caisse des écoles.

Présents : Bernard PLANO, Président ; Robert MONZANI, Vice-Président ; Jeean-Marie DA BENTA, Maire-Adjoint ; Joël MANO, Conseiller municipal ; Emmanuelle RIQUELME, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire des Bourtoulets ; Alexandre BONNET, représentant des parents d'élèves du groupe scolaire de Las Moulias ;

Absents excusés : Carine VIDAL, Maire-Adjoint ; Isabelle KRAKOWIAK, directrice du groupe scolaire des Bourtoulets ; Pascale LAGLEIZE, Directrice du groupe scolaire du Guérissa ; Pascal AUDIC, conseiller municipal ; Adeline RADO, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire du Guérissa.

RH – Mise à disposition d'un agent au centre de loisirs pour le périscolaire

Dans le cadre de la mise à disposition d'un agent pour une autre structure, monsieur le Président rappelle que l'agent doit en faire la demande, ce qui est le cas.

La mise à disposition de l'agent se fait sur une année scolaire, soit du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Il est mis à disposition dix heures en présence devant les enfants le mercredi et trois heures vingt de préparation par semaine pendant trente-six semaines sur l'année scolaire 2025-2026 ainsi que 88h00 pour les vacances scolaires d'octobre et février

Monsieur le président demande aux membres du Comité de Gestion d'autoriser cette mise à disposition et de signer la convention qui s'y rapporte avec l'ALSH « Centre de Loisirs de la ville de Lannemezan » pour l'année scolaire 2025-2026

LE COMITE DE GESTION,

Le Président délégué entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

- Cette mise à disposition,
- La signature de la convention qui s'y rapporte avec l'ALSH « Centre de Loisirs de la ville de Lannemezan » pour l'année scolaire 2025-2026.

Certifié,

Transmis le : 21 août 2025

Affiché le : 21 août 2025

Le Président Délégué

Robert MONZANI

Le Président,

Bernard PLANO

Pour le Président et par délégation

Le Président Délégué

Robert MONZANI

